

## Groupe de travail 1 : Production de l'UE

## Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

### (Réunion extraordinaire sur le fonctionnement du règlement OCM)

#### Projet d'ordre du jour

Vendredi 4 février 2022 (10:00 – 13:30 CET)

Zoom (en ligne)

Interprétation en EN, ES, FR

**10h00** Mot de bienvenue du président, Sean O'Donoghue

**10h05** Adoption de l'ordre du jour

**10h10** Fonctionnement de l'organisation commune des marchés

- Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat
- Examen des projets d'avis (questions 1 à 8 et 12 à 15)
- Prochaines étapes

**12h20** *Pause*

**12h30** Mot de bienvenue du président, Benoît Thomassen

**12h35** Fonctionnement de l'organisation commune des marchés

- Présentation des réponses au questionnaire du Secrétariat
- Examen des projets d'avis (questions 9 à 11)
- Prochaines étapes

**13h20** Points divers

**13h25** Résumé des points d'action

**13h30** *Fin de la réunion*



Version annotée

Type	Point	Antécédents	Objectif	Documents
Examen du projet d'avis	Fonctionnement de l'organisation commune des marchés	En vertu de l'article 48 du règlement OCM, la COM doit fournir un rapport sur les résultats de son application au plus tard le 31 décembre 2022. Le rapport de la COM sera élaboré et présenté parallèlement à un rapport sur le fonctionnement de la PCP. La COM a lancé une consultation ciblée et la date limite pour les réponses est le 28 février 2022. Le Secrétariat a distribué le questionnaire et demandé des commentaires du 23 décembre 2021 au 17 janvier 2022. Sur la base des commentaires reçus, le Secrétariat a préparé une proposition de projet d'avis.	Examen, paragraphe par paragraphe, du projet de texte. Si un accord est trouvé entre les membres, y compris sur d'éventuels amendements, un projet de texte doit être soumis au Comité exécutif pour examen et adoption (par procédure écrite ou procédure ordinaire).	- <a href="#">Consultation ciblée</a>